

**DECRET N° 2007-288 DU 16 JUIN 2007**

Portant rengagement des appelés de la classe 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** la loi n° 63-5 du 26 juin 1963 sur le recrutement ;
- Vu** l'ordonnance n° 758-77 du 28 novembre 1977 portant modification de la loi 63-5 sur le recrutement ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-150 du 03 avril 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 mai 2007.

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Six cents (600) appelés du contingent de la classe 2005 sont rengagés pour compter du 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Article 2** : Les appelés de la classe 2005, déclarés déserteurs ou ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires, ainsi que ceux qui sont déclarés médicalement inaptes, ne seront pas rengagés à l'expiration de leur durée légale.

**Article 3** : Le Ministre de la Défense Nationale, le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances et le Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre

du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2007

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni Y A Y I

Le Ministre de la Défense Nationale,



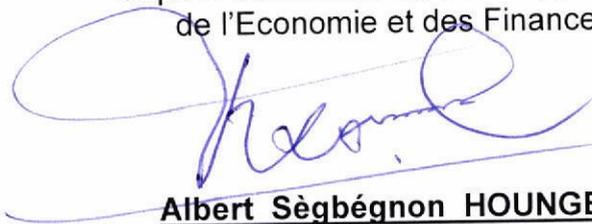
Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre du Développement,  
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre Délégué Chargé du Budget  
auprès du Ministre du Développement,  
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CAB-MIL 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MEPS 4  
MDEF 4 MDN 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5  
BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3  
UNIPAR-FDSP2 JO 1.